

Rapport sur la qualité des actifs au 31 mars 2014

I- Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	35 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
	35 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	35 001 M €
Autres	0 M €
	35 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	22 475 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	12 526 M €
	35 001 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	16 491 M €	9 676 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	5 984 M €	2 850 M €
	22 475 M €	12 526 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M €	7	0 M €	0
1994	1 M €	114	0 M €	0
1995	3 M €	326	0 M €	1
1996	11 M €	1 121	0 M €	18
1997	23 M €	1 661	0 M €	16
1998	46 M €	2 272	1 M €	52
1999	119 M €	5 199	4 M €	294
2000	148 M €	5 221	4 M €	234
2001	179 M €	4 947	11 M €	411
2002	312 M €	7 037	32 M €	1 079
2003	686 M €	12 279	133 M €	3 121
2004	1 342 M €	19 453	432 M €	8 305
2005	2 577 M €	31 204	957 M €	14 234
2006	3 398 M €	37 859	1 479 M €	18 177
2007	2 904 M €	32 642	1 358 M €	15 619
2008	1 415 M €	17 623	679 M €	8 624
2009	1 654 M €	18 361	997 M €	11 915
2010	2 888 M €	30 316	2 634 M €	29 341
2011	1 605 M €	16 993	1 317 M €	15 304
2012	1 132 M €	11 433	880 M €	9 048
2013	1 986 M €	17 945	1 573 M €	13 624
2014	46 M €	452	35 M €	361
	22 475 M €	274 465	12 526 M €	149 778

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	3 M €	873	2 M €	524
1	53 M €	7 711	35 M €	3 801
2	112 M €	8 223	80 M €	4 552
3	186 M €	8 378	150 M €	5 578
4	281 M €	9 197	221 M €	6 442
5	402 M €	10 549	294 M €	7 005
6	601 M €	12 674	429 M €	8 740
7	723 M €	13 422	511 M €	9 071
8	793 M €	13 163	549 M €	8 625
9	959 M €	14 297	597 M €	8 508
10	1 003 M €	14 337	539 M €	7 043
11	1 290 M €	17 141	761 M €	9 174
12	1 463 M €	17 797	856 M €	9 661
13	1 326 M €	14 714	800 M €	8 167
14	1 442 M €	14 809	756 M €	7 122
15	1 014 M €	10 555	509 M €	4 723
16	1 101 M €	10 214	580 M €	4 834
17	1 624 M €	14 165	769 M €	6 357
18	1 550 M €	13 017	784 M €	6 273
19	1 498 M €	11 713	810 M €	5 928
20	954 M €	7 490	533 M €	3 837
21	850 M €	6 569	478 M €	3 500
22	929 M €	6 920	453 M €	3 309
23	731 M €	5 393	285 M €	1 997
24	766 M €	5 407	397 M €	2 669
25	449 M €	3 172	237 M €	1 581
26	156 M €	1 098	50 M €	369
27	105 M €	717	35 M €	231
28	72 M €	484	14 M €	88
29	30 M €	209	9 M €	51
30	9 M €	57	3 M €	18
	22 475 M €	274 465	12 526 M €	149 778

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce et est noté A+ par Standard & Poor's et Aa3 par Moody's. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 31 mars 2014 les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH s'élèvent à 341 881 379 euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 1 881 379 Euros
- Dépôts à terme des sommes provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 340 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis à 2 jours.
- Dépôts à terme des sommes reçues à titre de collatéral suite à l'activation du Pré-maturity test : 0 euros au 31 mars 2014

V- Remboursements anticipés

Au cours du premier trimestre 2014, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 6,92% (taux annualisé).

VI- Risque de taux

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas l'exposer à un risque de taux.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission obligent Crédit Mutuel – CIC Home Loan SFH à conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Suite à la dégradation de la note à long terme de la BFCM à A+ par l'agence de notation Fitch Ratings le 14 décembre 2011, et conformément au prospectus, des swaps ont été mis en place afin de couvrir le risque de taux sur les actifs et passifs.

- L'ensemble des créances clientèle (à taux fixe ou à taux révisable) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « covered bonds », sont également swappées contre Euribor 1 mois.

La contrepartie des swaps est actuellement la BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A-1 (court terme) par Standard & Poor's, P1 (court terme) par Moody's et F1 (court terme) / A+ (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A1 (court terme) par Standard & Poor's, P1 (court terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Des swaps miroirs ont été simultanément mis en place entre Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH et la BFCM afin de neutraliser la position de taux créée par la présence des prêts miroirs.

En cas de défaut de la BFCM les prêts sécurisés et les swaps miroirs seront résiliés. Les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les fixings, mais ce risque est limité car les actifs et passifs ont été indexés sur Euribor 1 mois.

Au 31 mars 2014, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 29 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

VII- Couverture du besoin de liquidité

L'article R-515-7-1 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Credit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminué des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminué (ou augmenté suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513 - 10.

Ce besoin net de trésorerie est aujourd'hui couvert par le montant déposé dans le Cash Collateral Account suite à l'activation du Pre-Maturity Test. Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH bénéficie en effet d'une mise à disposition de liquidité permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois. Au 31/03/2014, il n'y a pas de montant de liquidité mis à disposition de Credit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.